



---

## **Procès-verbal de l'Assemblée des délégués CPVAL du 19 juin 2024**

Aula Energypolis HES-SO, Rue de l'Industrie 23, Sion

---

### **1. Ouverture de l'Assemblée**

A 17h00, Monsieur Léonard Farquet, Président du Conseil d'Administration, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués ainsi qu'aux invités (représentants de la FMEP et de l'organe de contrôle Ernst & Young).

Conformément au Règlement sur l'Assemblée, selon le modèle de répartition défini par le Conseil d'Administration, les différentes associations ont nommé leurs représentants pour la période 2024-2027.

La séance est tenue dans les deux langues avec présentation sur écran français/allemand. Les participants sont invités à s'exprimer dans leur langue maternelle.

Aucune proposition de modification de l'ordre du jour n'a été déposée. L'Assemblée a été convoquée dans le délais réglementaire, soit le 5 juin 2024. Elle est habilitée à siéger.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 21 juin 2023
3. Rapport d'activité de la prévoyance et comptes 2023
4. Gestion de fortune 2023
5. Election d'un nouveau représentant des assurés au Conseil d'Administration pour la période 2025-2027
6. Questions et divers

En vue du point 5 de l'ordre du jour, deux délégués acceptent d'assumer le rôle de scrutateur. Sur un total de 100 délégués, 61 sont présents, 10 sont excusés.

En préambule, le Président salue la présence des membres du Conseil d'Administration. Représentant les assurés : Madame Isabelle Volken Viscomi, Messieurs Philippe Duc, Florent Theodoloz et Denis Varrin. Madame Christiane Rey Jordan (Vice-Présidente), Messieurs David Chambovey, Louis Schmid représentent les employeurs et ont été désignés par le Conseil d'Etat. Également désignés par le Conseil d'Etat, Messieurs Philippe Jordan et James Salzgeber ont pris leur fonction dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 21 juin 2023**

Le procès-verbal, consultable sur le site de la Caisse et distribué sur demande, n'a fait l'objet d'aucune remarque. Le procès-verbal est approuvé unanimement par main levée.

### **3. Rapport d'activités prévoyance et comptes 2023**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

Pour illustration de la situation financière de la caisse, le Directeur, Monsieur Daniel Stürzinger, présente les éléments clés ayant marqué l'exercice écoulé. Grâce à une performance de 4.06 % le degré de couverture global signe une évolution réjouissante au niveau de 102.14% contre 99.67% au terme de l'année précédente. Pour la caisse fermée (la CPF) le degré de couverture s'établit à 99.6% (97.39% pour 2022) alors que pour la caisse ouverte (la CPO) il atteint 113.78% (111.82% pour 2022).

La fortune, en progression de 0.3 milliard, s'établit à 6.77 milliards. Les avoirs de prévoyance ont été rémunérés à hauteur de 1% (moyenne pour les caisses publiques de 1.8%). Rétrospectivement à l'année 2012, la rémunération moyenne des avoirs des assurés de la CPVAL a été de 2.43%.

Des indications données sur les effectifs ressort une moyenne d'âge des personnes assurées de 43 ans. En moyenne les assurés de la CPF sont de 10 ans plus âgés que ceux de la CPO. Dans les deux caisses la proportion des femmes est plus importante. Tiré du rapport de gestion, les valeurs moyennes liées aux salaires et rentes de retraite projetées sont brièvement commentées.

En augmentation de près de 600 unités, l'effectif atteint quelques 13600 personnes assurées. Au cours de l'année 2023, l'administration de la caisse a traité quelques 1800 cas de sortie, 900 entrées. Plus de 1100 personnes ont choisi de cotiser plus grâce aux plans Maxi/MaxiPlus. 700 personnes ont choisi de renforcer leur prévoyance par des apports personnels pour près de 16 millions de francs. Lors de leur mise à la retraite, 30% des 324 nouveaux retraités ont opté pour un versement en capital représentant environ 8.5% de la valeur totale des prestations de retraite.

Le nombre de bénéficiaires de rentes est également en augmentation (de 3.5%, en moyenne 4.4% sur 10 ans) pour un total de 7345 bénéficiaires, toutes formes de rentes confondues.

Enfin il est relevé que les frais administratifs, même s'ils sont en hausse, demeurent relativement modestes (144.- par assuré, moyenne des caisses publiques de 224.-, moyenne des caisses de pension de 327.-).

A l'étonnement suscité par l'augmentation de ces frais de l'ordre de 15%, le Directeur explique que des moyens importants ont été engagés dans la mise en place d'un portail numérique d'information individualisée destiné aux assurés. Ce nouvel outil est en cours de préparation et devrait pouvoir être mis en ligne d'ici à la fin de l'année.

### **4. Gestion de fortune 2023**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

Le Directeur relève que l'année a été marquée par une volatilité importante, périodes alternées de baisses et de hausses. Globalement l'essentiel de la performance a été acquis sur les deux derniers mois de l'année.

A l'exception de l'immobilier étranger, cause également du léger écart de performance entre les deux caisses (4.09% pour la CPF et 3.92% pour la CPO), toutes les catégories de placement ont performé positivement permettant à CPVAL d'obtenir une performance de 4.06%.

Quelques indications sont données sur la répartition de la fortune. Il est notamment fait référence à la catégorie des infrastructures liées à des produits qui vont arriver à terme et dont à futur la part d'investissement sera réduite.

A l'intervention d'un délégué relevant que certaines matières premières, tel le cuivre par exemple, présentent de bonnes perspectives de rendement, il est répondu que suite à des réflexions menées en 2022, il a été décidé de ne pas poursuivre dans ce type d'investissement, de même que pour les infrastructures jugées trop peu liquides.

A une autre question concernant le prêt auprès de l'Etat du Valais, il est confirmé que ces quelques 27% de fortune sont rémunérés à hauteur du taux technique augmenté d'une marge de 0.5% (soit 3%).

Des comparaisons avec les performances d'autres caisses publiques, benchmark de la caisse et autres indices (UBS, Credit Suisse) ressort que la performance obtenue par CPVAL de 4.06% se trouve être en deçà de ces autres valeurs. En phase positive de marché, le prêt à l'Etat freine la performance alors qu'il représente un élément de sécurité lorsque les marchés sont moins favorables. Selon l'études VPS 2024 sur les caisses publiques, la performance de CPVAL se trouve dans le même trend que les autres caisses cantonales.

Les coûts de gestion atteignent 0.26% de la fortune (0.362% si l'on exclut le prêt à l'Etat du Valais) et demeurent plus faibles que la moyenne observée dans la branche (0.49% selon la dernière étude Swisscanto).

Enfin il est précisé qu'une nouvelle méthode est maintenant appliquée depuis 2022 pour l'évaluation du parc immobilier. La méthode dcf tient notamment compte des rénovations, et peut provoquer – en l'absence momentanée de revenus locatifs – une diminution de la valeur et une baisse de la performance.

## **5. Election d'un nouveau représentant des assurés au Conseil d'Administration – période 2025 - 2027**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

Le Président désire tout d'abord remercier Monsieur Denis Varrin, membre du Conseil d'Administration depuis l'année 2000, pour son engagement fidèle au service des intérêts de la caisse. Après ces nombreuses années, ayant exercé plusieurs fonctions dont celle de Vice-Président, Monsieur Varrin mettra fin à son mandat en fin d'année.

Après avoir rappelé les différentes dispositions légales (LCPVAL et Règlement de l'Assemblée des délégués), le Président invite l'Assemblée à se prononcer quant à l'élection d'un nouveau représentant des assurés au sein de l'un des comités de gestion, respectivement de l'organe paritaire de la caisse.

Selon le règlement de l'Assemblée des délégués, l'élection a lieu quel que soit le nombre de délégués présents, par main levée et à la majorité absolue.

Il est précisé que par convention, la FMEP peut procéder à la recommandation de candidats à l'adresse de l'Assemblée. Parole est donnée à Monsieur Stéphane Darbellay, Président de l'AVECO, délégué et membre du comité directeur de la FMEP. Au terme d'une procédure menée au sein de la FMEP, en collaboration avec les différentes associations, parmi 4 candidatures, le comité fédératif, suite à un vote à bulletin secret (deux tours), a retenu la candidature de Monsieur Mathieu Gachnang.

Monsieur Gachnang, 40 ans, célibataire, enseignant au cycle d'orientation de St-Maurice, a exercé la fonction de député suppléant. Il a également siégé au Conseil général de la Ville de Sion et a eu notamment l'occasion de participer au projet de recapitalisation de la caisse de pension de la ville. Gastronomie et ornithologie occupent une partie de ses loisirs.

Aucune proposition n'émanant de l'Assemblée, le Président invite les délégués à se prononcer par main levée. La candidature de Monsieur Gachnang est acceptée par 59 délégués, une abstention et un refus.

## **6 . Questions et divers**

Au titre des thèmes d'actualité, le Directeur évoque l'analyse des aspects liés à la communication de la caisse. Un délégué s'étonne de l'opportunité pour une caisse publique d'engager des moyens à titre de publicité. Le Directeur précise qu'il s'agit en premier lieu de rafraîchir l'image de la caisse (site internet par exemple) et de mettre à disposition des assurés de nouveaux moyens d'information (mise en place d'un portail assuré).

En parallèle, la caisse poursuit son engagement dans la cadre de sa charte ESG. Suivi et amélioration du bilan énergétique du parc immobilier (panneaux solaires notamment), mise en application de la GMAO (suivi et optimisation de la gestion du parc immobilier). En outre un responsable des placements sera engagé pour améliorer l'application des critères ESG au sein de la gestion de fortune.

Question d'un délégué: les modifications réglementaires entrées en vigueur, plus particulièrement la modification des dispositions liées au capital au décès, ont fait l'objet de contestations de la part de certains assurés. Quel est l'état du dossier ?

Le Directeur informe que le Conseil d'Administration a décidé lors de la séance qui s'est tenue ce même jour, de maintenir les dispositions entrées en vigueur sans modification. Les différents arguments et griefs présentés par les assurés ont été examinés. Le résultat de l'analyse juridique qui a été menée a confirmé que les modifications réglementaires ont été introduites en pleine conformité des dispositions applicables en matière de prévoyance professionnelle.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les participants, la Direction ainsi que ses collègues du CA et clôt l'Assemblée à 18h50. Les membres présents sont invités à partager un moment de convivialité lors de l'apéritif qui suivra.

Le présent procès-verbal ainsi que la présentation qui a accompagné cette Assemblée peuvent être consultés sur le site de la Caisse ([www.cpval.ch](http://www.cpval.ch)).

Sion, le 30 septembre 2024

**CPVAL - La Direction**